merce de la Reine a eu à examiner. Beaucoup de nos lecteurs y apprendront comment on fonde une affaire en ce siècle d'argent, et comment on partage les bénéfices.

Déjà, paraît-il, des procès de ce genre ont ému l'opinion publique, et Lafontaine, si nous ne nous trompons, a raconté, voici deux siècles, la lamentable liquidation de la société en participation formée entre *la génisse, la chèvre, la brebis et le lion...*

..... Le lion par ses ongles compta
Et dit : Nous sommes quatre à partager la proie.
Puis en autant de parts le cerf il dépeça
Prit pour lui la première en qualité de sire :
Elle doit être à moi, dit-il, et la raison,
C'est que je m'appelle lion,
A cela l'on n'a rien à dire
La seconde, par droit, me doit échoir encor :
Ce droit, vous le savez, c'est le droit du plus fort.
Comme le plus vaillant, je prétend la troisième;
Si quelqu'un de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai tout d'abord.

Nous revenons à notre procès.

En 1879, M. Darbon, directeur d'une entreprise de navigation à Lyon, M. Oudet, sénateur, M. Deloncle, ancien préfet, M. Veil-Picard, chef de la maison de Banque, les fils de Veil-Picart, à Besançon, M. Jenty, député, représentant la Banque nationale et M. Déandreis, banquier, à Montpellier, faisaient solliciter par MM. Veil-Picard et Déandreis un décret d'autorisation à l'effet de fonder un établissement de Crédit foncier agricole en Algérie, qui remplacerait le Crédit foncier Lyonnais et le Crédit foncier de l'Est, qui n'avaient pu aboutir, par suite des difficultés opposées par le Crédit foncier de France. La société du Crédit foncier Algérien comptait sur le concours le plus effectif du Crédit foncier de France.

La nouvelle société du Crédit foncier algérien ayant été constituée, MM. Veil-Picard et Deandreis ont souscrit au pair, pour le compte des six fondateurs, 12,500 actions, qui devaient être syndiquées pour être ensuite vendues et le produit partagé entre les intéressés. De là, une participation qui a dû réaliser d'assez grands bénéfices, puisqu'au jour de leur émission, les actions firent une prime de 180 à 200 francs par titre.

Mais quand il fallut partager ce bénéfice on ne fut plus d'accord. M. Darboc le fondateur, fut, paraît-il, sacrifié et il actionna M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France, et M. Leguay, sous-gouverneur, qui auraient été chargés de procéder aux répartitions. Il demandait qu'il leur fut fait défense de procéder à aucune repartition hors la présence de tous les intéressés, et il réitérait l'offre qu'il avait déjà faite d'opérer les versements sur 14,000 actions auxquelles il prétendait avoir droit. En même temps, il concluait à la mise en liquidation de la participation et à la nomination d'un arbitre pour établir les comptes.

Tel fut le premier acte.

Plus tard, un autre des intéressés saisit la justice; c'était M. Oudet, sénateur, ancien avocat dans l'Est, qui se plaignait de n'avoir reçu de M. Veil-Picard qu'une attribution insuffisante, assigna MM. Deloncle,. Deandreis, Christophle, Jenty et la Banque Nationale, pour faire décider que M. Christophle serait personnellement tenu de désintéresser M. Deloncle, si ce n'était déjà fait, à raison d'engagements directs pris par lui, et que les répartitions seraient faites par cinquièmes, et non plus par sixièmes, entre les autres co-participants, M. Oudet déclarait d'ailleurs déférer le serment à M. Christophle, et joindre sa demande à celle de M. Darbon.

Il prétendait que M. Veil-Picard et M. Deandreis avaient traité avec le Crédit foncier de France pour l'exploitation du Crédit foncier Algérien et qu'ils avaient reçu, le premier, sept mille cinq cents actions au pair, et le deuxième, cinq mille actions, aussi au pair, ensemble douze mille cinq cents actions, pour le compte de la participation, à l'exclusion de M. Deloncle qui, lui, avait traité directement avec M. Christophle; puis MM. Veil-Picard et Deandreis avaient remis chacun deux mille actions à M. Jenty, ensemble quatre mille actions, et ils étaient restés détenteurs, savoir : M. Veil-Picard, de cinq mille cinq cents actions, et M. Deandreis, de trois mille actions; en résumé, les actions syndiquées avaient produit une prime de 135 fr. par action, soit un bénéfice total de 1,687,500 francs.

En même temps il posait à M. Christophle, les trois questions suivantes et lui déférait même le serment à cet égard :

1° Dans les premiers jours d'octobre 1880, comme M. Christophle avait offert à M. Veil-Picard, pour sa part dans la répartition des actions du Crédit foncier Algérien, un nombre de 5,000 actions que M. Veil-Picard avait formellement refusé, une réunion n'eut-elle pas lieu dans le cabinet de M. Christophle, vers deux heures après-midi, entre ce dernier et M. Veil-Picard, à la participation et en présence de M. Oudet, en suite de l'invitation que M. Christophle en avait fait la veille à celui-ci ?

2° Dans cette entrevue, et comme M. Veil-Picard expliquait qu'à côté de ses droits personnels sur la répartition des actions, il était tenu de sauvegarder les intérêts de participants qu'il désigna, M. Christophle n'offrit-il pas, en fin de compte, à M. Veil-Picard, un chiffre de 75,000 actions que M. Oudet invita celui-ci à accepter, et M. Veil-Picard ne fuit-il pas par y consentir, en raison de l'engagement formel qu'en prit alors M. Christophle de désintéresser directement et personnellement M. Deloncle, l'un des participants désignés, et d'ailleurs dès longtemps connu de M. Christophle ?

3° Les choses étant convenues, M. Veil-Picard ne signa-t-il pas, séance tenante, sur le bureau de M. Christophle, la souscription et son adhésion au chiffre de 7,500 actions ?

En même temps, M. Darbon reprit son premier procès, et prétendit que MM. Vieil-Picard et Deandreis, gérants de la participation, avaient été compris par M. Christophle dans la répartition opérée par lui, le premier pour sept mille cinq cents actions, et le deuxième pour cinq mille actions, sur lesquelles ils avaient laissé prélever quatre mille actions par M. Jenty pour le compte de la Banque nationale ; que M. Oudet avait procédé à un règlement personnel avec M. Veil-Picard et que M. Deloncle avait été désintéressé par M. Christophle, ainsi qu'en témoignait son désistement d'une instance qu'il avait engagée contre lui, forma une deuxième demande, modificative de la première, et déclara se désister à l'égard de M. Leguay et maintenir la participation à l'exclusion de M. Deloncle ; il conclut donc à la liquidation de la participation, réduite à cinq intéressés, et à la répartition des douze mille cinq cents actions mises en commun.

L'affaire occupa plusieurs audiences et s'est terminée le 9 janvier dernier;

Le jugement, fort important, constate la participation entre Oudet, Jenty, Deloncle, Veil-Picard et Deandréis.

« Attendu, porte-t-il, que si Veil-Picard et Deandreis se sont seuls occupés à Paris de poursuivre la création et la constitution du Crédit foncier algérien, ils agissaient non pour leur propre compte, mais pour le compte du groupe qui s'était primitivement formé sur l'initiative de Darbon, pour la création du Crédit foncier lyonnais, devenu plus tard Crédit foncier de l'Est ;

« Qu'il est établi aux débats que la solution des deux affaires, Crédit foncier de l'Est et Crédit foncier algérien, se poursuivaient d'un commun accord et pour le compte de tous les participants; que la preuve en ressort de la correspondance échangée entre le demandeur et la plupart des défendeurs ; qu'il y a eu entre eux une société en participation pour un but déterminé, que, ce but ayant été atteint, il y a lieu de procéder à la liquidation et d'établir les droits de chacune des parties, en donnant acte à Deandreis de ses réserves de demande en garantie contre les fils de Veil-Picard. »

Puis, le tribunal, constatant qu'il n'est pas suffisamment établi, quant à présent, que les 12,500 actions, du produit desquelles Darbon demande le partage, aient été attribuées à Veil-Picard et à Deandreis, en qualité de fondateurs, décide que de ce chef il y aura lieu, de la part du liquidateur, à une instruction, et a nommé M. Moreau, liquidateur de la participation, avec mission d'arbitre-rapporteur sur toutes les contestations nées et à naître, et spécialement sur l'attribution des douze mille cinq cents actions dont le produit est réclamé comme appartenant à la participation.

MM. Christophle et Leguay ont été mis hors de cause.

Choses & Autres

⁂

Une dame faisait faire son portrait chez un peintre assez peu galant.

Comme elle avait la bouche démesurément grande, elle s'efforçait, en posant, de la diminuer par un sourire habile, mais parfaitement ridicule.

— Ne vous gênez donc pas, lui dit l'artiste, si vous y tenez, je ne vous en mettrai pas du tout.

⁂

Il y a encore peu d'années, on pouvait voir sur un cabaret d'un petit village de l'Eure cette enseigne : *O Deus Amen.*

Un jour, un voyageur demanda à l'aubergiste ce que signifiait cette inscription latine.

— Vous ne savez donc pas lire, répondit le bonhomme. Cela veut dire : *Aux deux Amants.*

⁂

Un de nos confrères, charmant garçon, mais Normand, est appelé chez le juge de paix pour une affaire insignifiante.

On lui offre la conciliation. Il hésite.

— Après tout, dit-il, ici je veux bien; mais dans mon pays je n'oserais pas : tout le monde se moquerait de moi !

⁂

Un pochard en titubant heurte violemment un passant.

Celui-ci, de très mauvaise humeur :

— Ah ça, vous ne voyez donc pas les gens ?

Le pochard :

— Mais, au contraire, mon p'tit vieux, puisque j'te vois double !

— Eh bien ?

— J'essayais de passer entre vous deux !

⁂

Une bêtise bien spirituelle du nommé Guibollard.

L'autre soir, dans son cercle, il défendait Napoléon Ier, dont il est le fervent admirateur.

— Oui, messieurs, disait-il, ce grand homme lisait dans l'avenir et toutes ses prédictions se sont réalisées. Ai-je besoin de vous rappeler, par exemple, qu'au moment de mourir il s'est écrié : « Dans cinquante ans, la France sera républicaine... *et* cosaque ! » Eh bien !... elle l'est !...

UN DOMINO

⁂

Réflexion d'un ancien subordonné de M. Labordère :

Quand il n'était que chef de bataillon, il était déjà très fier avec ses inférieurs ; mais maintenant que le voilà sénateur, on ne saura plus comment... *Labordère.*

⁂

Mme B... avait reçu, au jour de l'an, un jeu de loto renfermé dans une charmante boîte en ébène.

Elle l'envoie chez un tabletier, en lui disant de faire graver le mot LOTO sur le couvercle.

L'opération terminée, le marchand rapporte la boîte à Mme B... qui s'écrie, en la voyant :

— Comment ? vous avez écrit loto par deux *t* « LOTTO ! »

Le marchand, un instant troublé :

— Je vais vous dire, madame ; c'est que, sur cette grande boîte, loto, avec un seul *t*... c'était un peu maigre !

(Absolument historique.)

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'interpellation de l'Extrême-Gauche

Paris, 12 janvier, 2 h. 30.

L'extrême-gauche vient de se réunir pour s'entendre sur les questions de conduite, à propos de son projet d'interpellation sur la politique générale.

La réunion a laissé toute liberté à M. Georges Perin pour le choix du jour où l'interpellation serait déposée et de celui où elle serait discutée.

D'autre part, nous apprenons que le gouvernement acceptera le jour que la Chambre voudra pour cette discussion.

On présume que le dépôt aura lieu samedi et la discussion lundi.

Réunion des députés de Paris

Paris, 12 janvier. s.

Les députés de Paris se sont réunis hier, pour examiner la question de savoir s'il convenait de soulever à la tribune un incident, à propos de la manifestation de dimanche dernier, pour l'anniversaire de la mort de Blanqui. Etaient présents à cette réunion : MM. Tirard, Brelay, Lockroy, de Lanessan, Ernest Lefèvre, Hérisson, Clémenceau, Cantagrel, Germain Casse, de Hérédia, Lafont, Tony Révillon, Roque de Filliol, Villeneuve et Talandier.

La réunion, après une courte discussion, a reconnu, dit le *Rappel*, qu'en présence de la décision prise par l'extrême gauche de faire une interpellation sur la politique générale, elle n'avait aucune initiative particulière à prendre, l'interpellation devant comprendre nécessairement la question de la manifestation de dimanche dernier. D'ailleurs, comme M. Ernest Lefèvre l'a fait remarquer, un député de Paris, membre de l'extrême gauche, interviendra nécessairement dans la discussion de l'interpellation. Il a été convenu que l'interpellation porterait non sur tel ou tel fait particulier, mais sur le terrain de la liberté générale, à propos de la circulaire du préfet de police interdisant le défilé des cortèges sur les voies publiques.

M. Tirard est intervenu et a dit que, sans manquer à la réserve bien naturelle que lui commandait sa situation de membre du précédent cabinet, et sans entrer dans aucun détail, il adhérait au principe de l'interpellation, parce qu'il jugeait nécessaire d'amener le nouveau ministère à s'expliquer sur sa politique.

Les efforts contre le scrutin de liste

Paris, 13 janvier.

Le groupe de la « gauche radicale » doit demander à M. Gambetta de renoncer au scrutin de liste, lui promettant, par contre, d'appuyer tous ses autres projets.

Conseil des Ministres

Paris, 13 janvier.

Un nouveau conseil des ministres a été tenu dans la matinée.

On s'y est occupé du projet de M. Cazot tendant à supprimer tous les tribunaux de première instance d'arrondissement.

Le bureau du Sénat

Paris, 12 janvier, soir.

Le bureau du Sénat ne sera constitué que la semaine prochaine. Les délégués des groupes de gauche veulent reporter tous les anciens membres du bureau appartenant à la gauche. M. Léon Say serait donc renommé président, MM. Le Royer, Calmon et le comte Rampon, vice-présidents. Les trois questeurs, MM. Pelletan, Pellissier et Toupet des Vignes seraient maintenus.

Fusion!

Paris, 13 janvier.

Il se confirme que les groupes parlementaires, l'*Union Républicaine*, et la *Gauche* fusionneront.

La révision

Paris, 12 janv., s.

Avant la discussion de la révision de la Constitution, il se présentera une question préjudicielle très-importante. Plusieurs membres déposeront une proposition demandant la révision générale non limitée. L'accueil qui sera fait à cette proposition décidera s'il y aura réunion du congrès ou non.

Le gouvernement, de son côté, demande la révision limitée. Mais on ignore s'il va poser sur ce point une question de cabinet.

L'élection de M. Lepouzé

Des protestations sont arrivées à la questure du Sénat contre l'élection de M. Lepouzé, dans l'Eure. D'après le *Courrier de l'Eure*, M. Lepouzé ne serait pas élu, non plus que M. Pouyer-Quertier, et il y aurait lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin. D'après ce journal, le nombre des votants dépasserait de deux ou trois voix le nombre des électeurs inscrits, et quelques erreurs auraient été commises dans les suppputations de bulletins. Le *Courrier de l'Eure* se livre à des raisonnements et à des calculs pour l'établir.

C'est à titre de document que nous signalons cette protestation.

Le général Farre à Lille

On lit dans le *Clairon* :

« L'ancien ministre de la guerre remplacera à la tête du premier corps d'armée, à Lille, le général Lefebvre, atteint par la limite d'âge.

Le rachat des chemins de fer

Un journal a annoncé que le gouvernement avait remis une proposition écrite aux compagnies de chemins de fer.

Nos renseignements nous permettent d'affirmer que cette nouvelle est inexacte. Il y a eu seulement des pourparlers entre le ministre des travaux publics et les directeurs de quelques compagnies.

La santé de Mgr Guibert

Paris, 13 janvier.

L'état de l'éminent prélat ne s'est pas amélioré et le docteur Vignolau qui le soigne a dû exiger du malade un repos absolu.

Monseigneur Guibert, dont le grand âge n'a pas ralenti l'activité, s'était beaucoup fatigué ces temps derniers, étant seul à supporter les travaux écrasants de son saint ministère, depuis la maladie de son coadjuteur Mgr Richard.

Ces fatigues, aggravées par l'état de la température, ont gravement altéré la santé du prélat, qui, néanmoins, il faut l'espérer, sera bientôt en état de reprendre ses occupations habituelles.

La manifestation Blanqui

Paris, 13 janvier.

La dernière audience touchant cette sotte affaire a eu lieu hier.

Eudes a été condamné à 1 mois de prison.

Les marchands de vins de la Seine

Paris, 13 janvier.

Un banquet a rassemblé hier tous les débitants de vins de la Seine.

M. de Hérédia, conseiller municipal de Paris occupait la présidence.

Dans les quelques paroles qu'il a prononcées, il a dit que la législature actuelle accomplirait les réformes réclamées.

Encore un duel

Une rencontre a eu lieu hier dans les environs de Paris, entre M. Marcel Didier, de *Voltaire* et M. Livergne, frère de Mlle Montbazon, des bouffes.

M. Didier a été blessé à la main.

Le vote du Reichstag allemand

Berlin, 12 janv., soir.

Le Reichstag a adopté, par 233 voix contre 115, la proposition Windtorst, abrogeant la loi de mai, qui interdit l'exercice de leurs fonctions aux ecclésiastiques non autorisés par le gouvernement.

Divers ordres du jour motivés, ayant été proposés par les conservateurs et les nationaux-libéraux, ont été rejetés.

Le rescrit du Roi Guillaume

On est fort ému, dans l'entourage de M. Gambetta, de ce que paraît annoncer le nouveau rescrit du roi de Prusse, rescrit contresigné par le chancelier de l'Empire ; mais on affecte de penser et on fait dire, par les journaux officieux, que cet acte n'a de portée qu'au point de vue de la politique intérieure de l'Allemagne.

Gibraltar au Pape

Madrid, 12 janv.

Le *Libéral* publie une lettre du général de brigade François de Bourbon, cousin du roi d'Espagne, dans laquelle il demande que l'Angleterre cède Gibraltar au pape actuel, à moins qu'elle ne préfère réviser le traité d'Utrecht et rendre Gibraltar à l'Espagne.

Espagne et Portugal

Lisbonne, 11 janvier, 6 h. s.

Pendant la seconde journée de leur séjour à Lisbonne, le roi et la reine d'Espagne ont reçu les notables de la colonie espagnole et ont assisté ensuite à des courses de chevaux fort brillantes, qui ont eu lieu devant une foule considérable, sur l'hippodrome situé en face des bouches du Tage. Ils avaient auparavant retenu à déjeuner la légation d'Espagne.

Ce soir, un bal de 3,000 personnes est donné en leur honneur au palais qui sert de résidence ordinaire aux rois de Portugal; de grands frais ont été faits à cette occasion.

Au banquet qui a eu lieu hier soir au palais, des toasts très sympathiques ont été prononcés et sont aujourd'hui commentés par la presse et le public.

Lisbonne, 12 janvier.

Le programme des fêtes va s'accomplissant au milieu d'une parfaite tranquillité.

Aujourd'hui à l'exposition, courses de taureaux ; ce soir, à l'opéra, *Hamlet*.

La Belgique et le Vatican

On lit dans le *Pays* :

« M. Georges Reussens, actuellement conseiller de la légation de Belgique à Madrid, et ancien chargé d'affaires à Rome (Saint-Siège), vient d'être prié de remplir une mission officieuse auprès du Vatican.

» On croit qu'il en résultera un prochain rapprochement de la Belgique et de la cour pontificale. »

Les nihilistes

Saint-Pétersbourg, 12 janvier, soir.

Les nihilistes viennent de publier un nouveau manifeste prévenant le czar qu'il est condamné, s'il ne décrète point prochainement les réformes demandées.

La position du général Ignatieff est plus forte que jamais.

Alliance intime ! !

Le Caire, 12 janv.

Sir Edward Malet a expliqué à Cherif-pacha que la note collective remise au Khédive avait pour seul objet de déclarer, à l'occasion de l'entrée aux affaires du nouveau ministère français, la continuation de l'*alliance intime* entre la France et l'Angleterre au sujet des affaires égyptiennes.

On croit qu'à la suite de cette déclaration le gouvernement égyptien ne fera pas de réponse à la note.

En Autriche

Vienne, 12 janvier, 11 h matin.

Il est de nouveau question d'un voyage du roi Humbert à Berlin ; après quoi l'empereur d'Autriche irait à Turin.

Les opérations militaires dans le sud de la Dalmatie seront dirigées par le général Jovanovics, auquel sera attaché, comme chef d'état-major, le général Slameka. Si les opérations s'étendent à l'Herzégovine, l'archiduc Jean Salvator y prendra le commandement. Le manifeste de l'empereur d'Allemagne ne cesse de préoccuper les journaux, qui tous le condamnent en termes sévères.

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décrets nommant des maires et des adjoints. — Décision autorisant la création de bureaux télégraphiques municipaux à Isigny-le-Buat (Manche) et à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise). — Médailles d'honneur décernées pour actes de dévouement.t

PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis relatif à l'emprunt d'un milliard en rentes 3 p. 100 amortissables. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le 1er septembre 1881 jusqu'à la fin du mois de décembre 1881.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 13 janvier.

Cours de clôture de New-York du 12 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,97	12,15	12,42	12,63	12,80	12,94	13,05	13,16.

Ventes du jour : 113,000 balles.—Marché facile.

Recettes du jour : 12,000 bal. contre 19,000 en 1881.

Total de la semaine : 85,000 balles contre 101,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 13 janvier.

Cours de clôture de New-York du 12 Janvier

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11,225	11,30	11,425	11,55	11,625	11,62

Roubaix, le 13 janvier.

Cotons

Le Havre, 12 janvier.

Cotons (clôture) bonne demande, prix fermes. Ventes de la journée 1200 balles. On cote très ordinaire Louisiane sur mai-juin 79,50 les 50 kil.

Liverpool, 12 janvier.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 10,000 bal. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9,000 pour la consommation.

Marché calme pour les Surats; sans changement pour les Américains.

Importations du jour 25,000.

Produits divers

Anvers, 12 janvier.

Froments calmes, quelques petites affaires par suites des concessions des vendeurs.

Seigles faibles.

Pétrole tendance faible.

Disp. 17 5/8; court. 17 1/4; février 17 5/8; mars 17 7/8, avril 18 0/0.

Sucre tendance ferme.

Disp. 54,75.

Janv.-février 56,25.

Cafés faibles sans affaires.

Londres, 12 janvier.

Temps humide.

Cargaisons flottantes.

Marché très calme.

Cargaisons arrivées 1, à vendre 10.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 13 janvier 1882.

HUILE DE COLZA (100 k., fût com., esc. 1 0/0)		4 de mai... 69 .. à	
Courant.....	78 25 à	SUCRES RAFFINÉS	
Février.....	78 50 à	Disponible, 112 .. à 113 ..	
4 de mars...	78 .. à	FARINES 9 MARQUES	
Quatre de mai	76 .. à	(163 heet., d., c., esc., 1/2)	
HUILE DE LIN		Courant.....	65 90 à .. ..
Courant.....	64 50 à	Février.....	66 25 à .. ..
Février.....	65 .. à	4 de mars...	66 40 à .. ..
4 de mars...	65 25 à	4 de mai....	65 50 à .. ..
Quatre de mai	65 50 à	MARQUEC ORBEIL	
SPIRITUEUX		(159 h.).....	57 .. à .. ..
		BLÉS	
1e q., Th. 86°, fût c., esc. 10k.		77/75 k., s. esc. comptant	
Courant.....	61 50 à	Courant.....	32 10 à .. ..
Février.....	61 75 à	Février.....	31 90 à .. ..
4 premiers...	62 50 à	4 de mars...	31 60 à .. ..
4 de mai....	63 75 à	4 de mai....	31 10 à .. ..
SUCRES 88° SACCHARIMÉT. (100 0/0)		SEIGLES	
		70/72 k., s. esc. comptant	
Nre 10	13 ct. 57 .. à 57 25	Courant.....	21 75 à .. ..
SUCRES N° 3 BLANCS		Février.....	21 75 à .. ..
Courant.....	66 10 à	4 de mars..	21 75 à .. ..
Février.....	66 75 à	4 de mai....	21 75 à .. ..
Mars avril..	67 75 à		

Cours des Sucres et du 3/6 de Lille

DU 13 JANVIER 1882

MARCHANDISES	Cours offic.	Cours com.	Offert	Deman.
Sucre Indien 88 degrés	56 50	.. ..	.. ..	.. ..
— — n° 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, 6 k. n° 1	116 50	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Indigène 96°	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
516 betteraves disponibles	58 75	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Grains disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re qual. dispon.	58 75	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— mélasse disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'cte	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	75 50 à	21 .. à 21 50	17 25 à 18 50
— épuré p. q.	79 50	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	30 .. 33 ..	16 ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	81 ..	18 .. 20 ..	16 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	14 .. 15 ..
Lin du pays	61 50	24 ..	26 .. 26 ..
Lin étranger	59 ..	22 .. 24 ..	22 .. 24 50

COURS DU 13 JANVIER

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. .. à .. ..
Lin du pays	.. .. à .. ..
Lin étranger	.. .. à .. ..
Caméline	.. .. à .. ..
Chanvre	.. .. à .. ..

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 12 Janvier 1882, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	1.792.521.253 60
Effets échus hier à recevoir	352.267 77
Portefeuille de Paris : Commerce	650.323.314 83
Portefeuille des succursales : Effets sur place	754.298.810 ..
Avances sur lingots et monnaies	34.719.500 ..
— — succursales	9.488.700 ..
Avances sur titres	220.054.288 20
— — succursales	138.666.762 ..
Avances à l'Etat	99.603.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-Banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99.026.221 53
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	6.324.457 ..
Dépenses d'administration	43.211 95
Emploi de la réserve spéciale (e)	9.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	33.133.333 ..
Divers	37.386.234 55
	4.007.520.088 82

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313 54
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem. (b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière (d)	4.000.005 ..
Réserve spéciale (e)	9.997.444 16
Billets au porteur en circulation	2.885.296.130 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées	13.430.437 47
Billets à ordre et récépissés	26.501.023 45
Comptes courants du Trésor	309.646.614 29
Comptes courants de Paris	455.100.151 97
— des succursales	48.571.743 ..
Dividendes à payer	11.453.476 ..
Effets non disponibles	343.159 58
Escomptes et intérêts divers	5.632.111 47
Réescompte du dernier semestre	5.141.679 46
Divers	20.398.054 19
	4.007.520.088 82

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Portefeuille	2.266.000
Circulation des billets	3.353.000

DIMINUTION

Avances sur titres	14.162.000
Comptes courants du Trésor	18.906.000
Encaisse	6.875.000
Comptes courants particuliers	4.708.000
Bénéfices de la semaine	1.364.000

THEATRE DES BOULEVARDS, Dir. G. Deschamps

Dimanche 15 janvier 1882. — Spectacle extraordinaire. Un drame en 10 actes. — Un opéra-comique en 3 actes. LE BOSSU OU LE PETIT PARISIEN, drame à grand spectacle, en 10 actes, par M. Paul Féval.

LA FILLE DE Mme ANGOT, opéra-comique en 3 actes, de MM. Clairville, Siraudin et Koning ; Musique de M. Charles Lecocq.

Ordre du spectacle. — 1. Le Bossu. — 2. à 9 heures 1/4 La Fille de Mme Angot.

Bureaux à 5 heures 1/2. — Rideau à 6 heures

GUERISON DE LA

PHTHISIE PULMONAIRE

et de la BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau ; brochure in-8 de 136 pages, 13e édit. par le Dr Jules BOYER, de Paris. Franco 1 fr. 50, chez DELAHAYE, lib.-édit., Place de l'Ecole de Médecine, PARIS. 19683—4641

CRÉDIT LYONNAIS

(FONDÉ EN 1863)

Capital. . . 200 Millions
Réserves. . 80 Millions

AGENCE DE ROUBAIX

Dépôts d'argent remboursables à vue ou à échéance. — Taux variables, suivant la durée des dépôts.

A 2 ans . . . 5 0/0 l'an.
A 18 mois . . . 4 0/0 »

etc., etc. 19728

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES

Pour remplacer le chocolat, souvent *si difficile* à digérer, et le café au lait, dont les *effets débilitants* sont nuisibles à la santé des dames, de grands médecins recommandent spécialement le **Racahout** de **Delangrenier**, aliment aussi léger qu'agréable, *possédant* les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlorose ou d'anémie. — Dépôt dans chaque ville. *(Se méfier des contrefaçons).* 19736

CHANGEMENT DE DOMICILE

A. BOUTRY, entrepreneur, rue de l'Espérance, actuellement même rue n° 36.

25463

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX
Roubaix — Imp. ALFRED REBOUX

QUESTIONS RELIGIEUSES

De quelques obstacles à l'action du clergé. — Les Etudes sociales de M. l'abbé Rouillot. — Un conseil de saint François-Xavier. — L'isolement du clergé et ses conséquences. — Motifs d'indulgence dans les jugements sur les incroyants. — Une nécessité de l'apologétique chrétienne actuelle.

—

Nous permettra-t-on aujourd'hui d'aborder un terrain où il y aurait de notre part quelque témérité à nous aventurer, si nous n'avions un excellent guide? En examinant certaines des causes qui peuvent, à notre époque, entraver l'action du clergé, en indiquant certains moyens de favoriser cette action, nous ne prétendons être qu'un simple écho, et nous serions heureux si le résumé, forcément incomplet, que nous allons donner de quelques-uns des considérations publiées tout récemment sur cette question par un prêtre de Bretagne, M. l'abbé Rouillot, attirait l'attention sur une série d'études tout à fait remarquables (1). Du reste, dans les réflexions que l'auteur adresse spécialement au clergé, il se trouve d'utiles leçons pour tous ceux, écrivains ou autres, qui, dans divers sphères, se préoccupent de défendre l'Eglise et de ramener nos contemporains à cette source de force et de vie, sociale comme individuelle.

L'apôtre des Indes au seizième siècle, saint François Xavier, donnait à ses missionnaires les instructions suivantes : « En quelque lieu que vous soyez, n'y » fussiez-vous qu'en passant, tâchez de » savoir, par les habitants les plus ho» norables... les inclinations du peuple, » les coutumes du pays, la forme du gou» vernement, les opinions et tout ce qui » touche à la vie civile.... On méprise sou» vent les avis des religieux, sous pré» texte qu'ils ignorent le monde... Mais » lorsqu'on en rencontre un qui sait vivre » et qui a de l'expérience des choses hu» mains, on l'admire comme un homme » extraordinaire. Tel est le fruit merveil» leux de la science du monde. Vous devez » donc travailler à l'acquérir avec autant » de zèle que vous en aviez autrefois pour » apprendre la doctrine des philosophes et » des théologiens. Seulement, ce n'est pas » dans les manuscrits, ce n'est pas dans » les livres imprimés qu'on acquiert cette » science : c'est dans les livres vivants, » c'est dans les relations avec les per» sonnes sûres et intelligentes. Avec cette » science, vous ferez plus de bien qu'avec » tous les raisonnements des docteurs et » toutes les subtilités de l'école. » — Ces conseils, adressés à des missionnaires vivant au milieu des païens, ne conservent-ils pas toute leur valeur dans notre pays à nous ?

Cette science des hommes, de leurs opinions, de leurs préjugés même, n'est-elle pas aussi nécessaire dans la France du dix-neuvième siècle que dans les Indes ou le Japon? Il nous semble que, pour le nier, il faudrait fermer les yeux à l'évidence. Mais ces règles de saint François-Xavier, si utiles, si nécessaires, les suit-on toujours, ou plutôt, à vrai dire est-il toujours, dans la situation actuelle, facile de les suivre ? Le clergé français, notre respectable et saint clergé, peut-il toujours se rendre exactement compte de l'état des esprits, des dispositions de nos contemporains ? N'est-il pas exposé parfois, faute d'informations suffisantes, à voir paralysée son action? M. l'abbé Rouillot et bien d'autres le croient, et la grande cause de cette situation malheureuse, ils la résument en deux mots : l'isolement du prêtre au milieu de la société contemporaine. Nous sommes loin de rejeter sur le clergé la responsabilité de cette situation, produite par des causes multiples; nous constatons simplement un fait, persuadé d'ailleurs que la vue claire du mal dont souffrent à la fois le clergé et la société civile, inspirera à tant d'âmes généreuses l'ardent désir de trouver le remède.

Cet isolement du prêtre au milieu de la société actuelle est malheureusement trop réel. Depuis des années, la nation se trouve divisée en deux parties, ayant leur vie particulière et ne gardant entre elles qu'un minimum de communications. A partir de ce moment, dit M. l'abbé Rouillot, « tandis que les laïques les plus instruits en venaient à ne plus même soupçonner les principes de la théologie,— ce qui est un grand malheur pour la sûreté des hypothèses et des doctrines naturelles, — le clergé abandonna la lecture des laïques, — ce qui est une cause d'affaiblissement pour la forme littéraire comme pour l'avancement des sciences sacrées. En même temps les incrédules suivirent leurs maîtres sans plus regarder vers l'Eglise, qu'ils s'habituèrent à croire dénuée de critique et de raison, et beaucoup de fidèles affectèrent le dédain et l'incuriosité à l'endroit de la littérature et de la science du siècle. Il y eut deux Frances intellectuelles, se dirigeant en sens inverse et ne connaissant plus : dualisme contre nature qui affaiblit la religion et la philosophie, la société civile et la société religieuse. » La séparation des intelligences dans les régions supérieures préparait la séparation des personnes dans la paroisse.

Les crises politiques et le journalisme accomplirent ce divorce. « Au souffle des journaux et des révolutions incessantes, chacun s'arma au hasard, les partis se combattirent sans mesure, on se décria, on se haït. Les portes se f